



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025/20 du 18 mars 2025

**OBJET : CCAS – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL – CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA
FERMETURES ANNUELLES - ANNEE 2025**

L'an Deux Mil Vingt Cinq le Dix-Huit Mars à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Onze Mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Roger ROZOT
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATIONS :

Mme Sylvie ENGUERRAND à Mme Nathalie CAPBLANC
M. Pierre-Claude MONNIER à M. Nicolas FLEURIER
Mme Pauline SPINAS-BEYDON à Mme Martine AUBIN
Mme Catherine DUPONT à Mme Isabelle ARPIN

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20250318-DE-20-2025-DE
A.R. du... 27/03/2025
Publié le... 14/04/2025
Le Président

N°2025/20 du 18 mars 2025

Bernard JAMET



**OBJET : CCAS – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL – CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA
FERMETURES ANNUELLES - ANNEE 2025**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2019/80 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 10 décembre 2019 relative à la mise en place du règlement intérieur du Centre Social,

Considérant l'ouverture du Centre social - espace Eliane Chouchena en septembre 2019,

Considérant que cette structure répond aux enjeux territoriaux arrêtés dans le projet social et s'appuie sur 2 volets :

- L'animation globale qui contribue au développement du territoire et à l'offre administrative.
- L'animation collective familles qui répond aux questions liées à la parentalité et à l'animation familles.

Considérant qu'au regard de l'activité proposée et des fréquentations du public au mois d'août et pendant les vacances de fin d'année, il s'avère nécessaire de fermer le Centre Social pendant les périodes ci-après :

- ❖ **Du 4 au 17 août 2025 soit 9 jours (jour férié du 15 août)**
- ❖ **Du 22 au 26 décembre 2025 soit 4 jours (jour férié du 25 décembre)**

Considérant que ces périodes de fermeture sont également demandées dans le but d'une répartition équitable des congés annuels entre tous les agents du Centre social,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 13 février 2025,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 10
Vote(s) Contre : 0
Abstention(s) : 2

DECIDE :

Article unique : de valider les périodes de fermetures annuelles de l'Espace Eliane Chouchena proposées ci-dessus.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

La Secrétaire de séance

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



Véronique LORQUIN
Directrice du CCAS